

# **DISPOSITIONS GENERALES**

## **SAISON 2014/2015**

Le règlement financier et le calendrier sportif sont validés par le Comité Directeur du C.D.77. Ils sont applicables par toutes les associations ou clubs (art 14 du règlement intérieur du Comité Départemental)

**Nul ne peut officier ou pratiquer dans un club de la F.F.N.  
Sans être licencié.**

### **LICENCES:**

Toute licence doit être saisie sur « Extranat » par internet. Elle sera validée après paiement par le CD77.

Tout compétiteur doit être licencié avant la date d'engagement prévue au règlement sportif pour sa première compétition.

### **REGLEMENTS DES COMPETITIONS:**

Tous les licenciés doivent se conformer et se soumettre:

- aux règlements F.I.N.A. - L.E.N. - F.F.N.
- aux dispositions générales et particulières des compétitions du Comité Ile de France et du Comité Départemental.
- aux règlements d'hygiène, de sécurité dans les lieux dans lesquels ils seront habilités à pratiquer.

Pour les compétitions par catégories d'âge, le sur-classement est interdit sauf dispositions spécifiques indiquées dans le règlement de la compétition.

### **ENGAGEMENTS:**

Tous les engagements doivent se faire par Extranat dans les délais impartis.



**ATTENTION: PLUS AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ADMIS APRES LA DATE BUTOIR INDIQUEE SUR EXTRANAT QUELS QUE SOIENT LA COMPETITION ET LE MOTIF.**

### **DROITS D'ENGAGEMENTS:**

Les droits d'engagements seront réglés, par le club, à l'édition de la facture sur Extranat et envoyés au Comité Départemental.

**Tout club n'étant pas à jour d'un règlement d'une facture d'engagements ou de pénalités ne sera pas autorisé à participer aux compétitions suivantes.**

## **OFFICIELS:**

Conformément à la décision du Comité Directeur du 3 juillet 2009, les dispositions Suivantes ont été prises pour l'organisation des compétitions «circuit départemental, critères, interclubs, meetings, championnats, Natathlon organisées par le CD 77.

### **Chaque club devra présenter obligatoirement au minimum et pour chaque réunion de la compétition:**

- 1 officiel de 3 à 6 nageurs
- 2 officiels de 7 à 12 nageurs
- 3 officiels pour 13 nageurs et plus
- 1 officiel par équipe

Les personnes assurant d'autres missions (speaker, ramasseur de fiches, informatique, chambre d'appel...) lors des compétitions seront comptabilisées avec les officiels.

Il est précisé:

- que les officiels en examen ne sont pas comptabilisés dans le calcul du nombre d'officiels devant être présentés lors de chaque réunion
- qu'un nageur ne peut cumuler les fonctions de nageur et d'officiel lors d'une même réunion.

### **Des pénalités pour non-respect de ces règles seront appliquées différemment selon si le jury est complet ou incomplet.**

*Définition d'un jury complet* : 1 juge arbitre, 1 starter, 2 juges de nage, 3 juges aux virages, 3 chronos par ligne

*Nombre de jurys (réunions) sur un week-end* : 1 ou 2 jurys le samedi (1 le matin et/ou 1 l'après-midi), 2 Jurys le dimanche (1 le matin, 1 l'après-midi)

### **Amendes applicables:**

En cas de jury complet et uniquement pour les clubs ne présentant aucun officiel : 35€ par réunion pour le club (Exemple: 1 officiel manquant pour 3 réunions :  $3 \times 35 \text{ €} = 105 \text{ €}$ ).

En cas de jury incomplet et pour tout club concerné : 35 € pour le 1<sup>er</sup> officiel manquant et par jury et 15€ à partir du 2<sup>ème</sup> officiel manquant et par jury  
(Exemple : 3 officiels manquants pour 3 jurys :  $(3 \times 35\text{€}) + (2 \times 3 \times 15\text{€}) = 195\text{€}$ )

**Nota** : les licences et les cartes d'officiels pourront être demandées par le juge arbitre lors de la composition des jurys.

Ce n'est qu'avec un jury complet qu'il est possible d'homologuer les records et les meilleures performances.

**DISPOSITIONS FINANCIERES du C.D. 77**  
**SAISON 2014/2015**

Participation aux frais de secrétariat 420 €  
Bulletin départemental électronique

Date limite de règlement : 10 octobre 2014

Pénalité pour forfait déclaré et non justifié	10 €
Pénalité pour forfait non déclaré	50 €
Pénalité pour forfait équipe	30 €
Pénalité pour retard d'envoi des engagements	38 €
Pénalité pour chaque officiel manquant par réunion	35€
Pénalité pour officiel manquant au-delà du 1 <sup>er</sup> par réunion	15€

**DROITS D'ENGAGEMENTS**

Engagement individuel	4 €
Engagement relais	6 €
Engagement équipe	30 €



**ATTENTION : PLUS AUCUN ENGAGEMENT NE SERA ADMIS APRES LA DATE BUTOIR INDIQUEE SUR EXTRANAT QUELS QUE SOIENT LA COMPETITION ET LE MOTIF.**